

SEUL LE TEXTE LU FAIT FOI

Allocution de Mme Mariana Karkoutly
Débat public du Conseil de sécurité de l'ONU sur les Violences sexuelles dans les conflits
Le 13 avril 2022

Monsieur le Président, Excellences, cher(e)s collègues de la société civile,

Mon nom est Mariana Karkoutly, et je suis enquêtrice juridique et co-fondatrice de Huquqyat, une organisation basée sur un modèle d'adhésion et composée d'avocates et de juristes qui luttent pour la responsabilisation des auteurs de crimes en Syrie. Je vous remercie de m'accorder ce temps de parole aujourd'hui.

Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord préciser que je n'ai pas fait des études de droit par intérêt pour la loi mais à cause de l'injustice que j'ai vécue. Alors que je n'ai pas beaucoup appris en tant qu'étudiante en droit sous une dictature, ce sont les femmes qui se sont battues en Syrie qui m'ont beaucoup enseigné.

La responsabilisation, le sujet de ce débat public, est un mot difficile à employer dans le contexte syrien. Nous avons subi toutes sortes d'atrocités depuis plus de 10 ans, qui ont engendré la mort de plus de 350 000 personnes, la détention arbitraire ou la disparition forcée d'une dizaine de milliers de personnes, le déplacement de près de 13 millions de personnes, en plus des 14 millions qui ont besoin d'aide humanitaire. Les parties prenantes du conflit ont clairement violé le droit international relatif aux droits humains et le droit international humanitaire en utilisant des armes chimiques et en commettant des actes qui reviennent à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Les forces du gouvernement et les groupes armés continuent de mener une politique d'assassinat, de torture et de violences sexuelles et basées sur le genre contre la population civile.

Malgré le fait que la Syrie soit un sujet de discussions depuis plus de 10 ans, ce Conseil n'a pas pris de mesures pour que les auteurs de ces crimes soient tenus responsables. Le gouvernement syrien a non seulement violé systématiquement le droit international, mais aussi la plupart des résolutions adoptées au sein du Conseil de sécurité. Par ailleurs, les membres de ce Conseil ont empêché des actions urgentes en Syrie, ils ont déchargé le régime syrien de sa responsabilité, et ont exercé leur droit de veto contre les résolutions pour l'aide humanitaire et l'enquête sur l'utilisation d'armes chimiques contre la population civile à 16 reprises.

Aujourd'hui mon allocution se concentrera sur trois thèmes :

- 1) La pratique de violences sexuelles contre les femmes,
- 2) La discrimination de genre généralisée en Syrie, et
- 3) Les prochaines étapes pour la communauté internationale afin de garantir la responsabilisation des auteurs.

Sur la violence sexuelle en détention

Révéler par la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie, les violences sexuelles et basées sur le genre contre la population civile ont été perpétrées à travers le pays depuis 2011 pendant des opérations au sol, aux postes de contrôle et dans les centres de détention, notamment par les forces gouvernementales et leurs milices alliées, mais également par d'autres groupes armés. Ces exactions sont considérées comme un « élément dévastateur et omniprésent » du conflit syrien et des attaques systématiques contre la population civile, ce qui revient à des crimes contre l'humanité. En ce moment-même, les violences sexuelles, qui touchent disproportionnellement les femmes et les filles, continuent.

Je travaille en tant qu'enquêtrice indépendante depuis 2020, avec le soutien du Centre syrien pour la justice et la responsabilité, sur la constitution de dossiers contre les membres du régime d'Assad responsables des crimes

contre la population civile. À ce jour, nous avons récolté 54 témoignages, y compris ceux de survivant(e)s de violences sexuelles. Ces témoignages font partie d'une centaine de cas documentés par des groupes de défenseurs des droits humains, parmi les dizaines de milliers de survivant(e)s.

On estime qu'au cours des 10 dernières années, plus de 150 000 personnes ont été arrêtées, détenues, ou ont disparu de manière arbitraire en Syrie ; pas moins de 9 700 femmes le sont encore. Ces femmes qui sont avocates, journalistes, activistes et autres ont été détenues pour s'être opposées au régime, mais aussi souvent pour punir ou menacer les hommes dissidents de leurs familles. Les violences sexuelles sont utilisées dans les centres de détention pour humilier, punir les révoltes, forcer les aveux, et empêcher de nouvelles protestations. Les femmes dans les centres de détention ont fait face à toutes sortes de violences sexuelles, y compris le viol, la torture, le harcèlement, les chocs électriques sur les parties génitales, les fouilles corporelles, les avortements forcés, et la nudité. Ces violations ont lieu lors d'arrestations, pendant le transport, l'arrivée et le séjour en centre de détention.

Un grand nombre des survivant(e)s de viols et de violences sexuelles en détention, estimé(e)s à plusieurs milliers, n'ont pas pu porter plainte contre ces crimes par peur d'être marginalisé(e)s ou puni(e)s encore plus sévèrement pour avoir riposté. La discrimination et la violence faite aux femmes et aux filles qui ont été détenues, ou qui ont subi des violences sexuelles, ont engendré l'abandon, le divorce, les soi-disant « crimes d'honneur » et le suicide.

Le régime syrien en a tiré profit : ils savaient qu'en visant les femmes de cette manière, ils visaient en réalité leurs familles et leurs communautés plus largement. C'est pourquoi l'arrestation et la détention des femmes et la non-transmission d'information auprès de leurs familles sur leur état a été un instrument clé dans la répression de l'opposition depuis 2011. La mise en œuvre systématique de ces crimes partout dans le pays est une preuve suffisante que le régime emploie une politique où la violence basée sur le genre est utilisée comme arme de guerre.

Sur la discrimination de genre généralisée

Les exactions du régime syrien ont pu avoir lieu grâce à un système législatif corrompu et une discrimination contre les femmes et les filles omniprésente en Syrie, qui limite leur accès à l'immobilier, à l'achat de terrain, aux droits de propriété, à la garde de leurs enfants, et à leur sécurité. En effet, la législation en Syrie ne condamne pas la violence sexuelle ou basée sur le genre faite aux femmes, ou le viol conjugal. La Syrie fait partie des 25 pays dans le monde qui n'autorisent pas aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Jusqu'en 2019, la loi relative au statut personnel en Syrie limitait la liberté de mouvement des femmes ayant des enfants mineurs sans l'autorisation du père, emprisonnant les femmes dans des situations dangereuses et sans échappatoire. Et même quand les lois sont modifiées, les pratiques sociales ne changent pas. Afin d'intégrer de nouvelles normes de genre dans la société, la société civile syrienne doit avoir la capacité de fonctionner pleinement et librement et de s'engager auprès de son gouvernement, ce qui est actuellement impossible sous le régime d'Assad.

Par ailleurs, la violence sexuelle et basée sur le genre faite aux femmes n'a pas seulement lieu en Syrie, mais aussi dans les camps, les sites et les villes dans toute la région où des millions de réfugiés syriens sont confrontés à la discrimination, la pauvreté et le manque d'accès aux soins médicaux et à l'éducation, tout en étant contraints à retourner dans un pays qui n'est toujours pas sûr. Par exemple, 80% des 60 000 personnes vivant dans le camp Al-Hol dans le nord-est de la Syrie sont des femmes et des enfants qui subissent une violence continue, une restriction de mouvement et un accès limité aux services. Aujourd'hui, le nombre de mariages précoces et forcés des filles vivant dans les camps de réfugiés est 4 fois plus élevé que celui d'avant-guerre, tenant compte des familles qui forcent leurs jeunes filles à se marier pour des raisons financières et pour faire face à des conditions de vie précaires. Ces mariages ont souvent pour conséquence l'abandon et la déscolarisation de filles qui n'ont pas plus de 13 ans et qui se retrouvent dans des situations d'isolement et de pauvreté. Elles sont incapables d'exercer leur droit à la santé ou à l'autonomie corporelle, ce qui peut les conduire au travail forcé.

Sur les étapes à franchir pour sanctionner les auteurs des crimes et mettre fin à l'impunité

Les efforts de responsabilisation sont essentiels pour les Syriens, qui ont désespérément soif de justice après plus de 10 ans de guerre. La responsabilisation domestique est impossible tant que le régime d'Assad est au pouvoir. Bien qu'aujourd'hui plusieurs pays européens aient entamé la poursuite de nombreux suspects de crimes supposément commis en Syrie dans le cadre de la compétence universelle, nous avons également conscience de la limite de ces efforts, y compris en prenant compte des aspects de la réalité quotidienne dans le contexte syrien,

tels que la peur de représailles de la part des autorités locales, et le traumatisme et la stigmatisation des survivant(e)s de violences sexuelles, contraignant la capacité et l'intérêt des victimes à se manifester.

Monsieur le Président, les Syriens ne peuvent plus attendre que justice soit rendue. Nous exhortons tous les États membres de l'ONU à poursuivre les responsables dans le cadre de la compétence universelle. Mais nous nous tournons également vers vous, le Conseil de sécurité, pour votre aide en saisissant la Cour pénale internationale.

Alors que cela fait 14 ans que ce Conseil condamne la pratique de violences sexuelles en période de conflit, l'impunité persiste, non seulement en Syrie mais aussi dans beaucoup d'autres pays en situation de conflit qui sont au programme de ce Conseil. Ceci est souvent la cause d'un manque de courage politique, et non de la non-criminalisation de la violence sexuelle ou parce que les responsables sont inconnus.

Le Conseil de sécurité doit appeler le gouvernement syrien à :

- Respecter le droit international, mettre fin aux attaques contre les civiles et les infrastructures civiles, et garantir un cessez-le-feu national imminent et permanent afin que le pays puisse faire face à ses crises sanitaire et humanitaire, y compris une insécurité alimentaire croissante.
- Mettre fin immédiatement à la torture, au traitement inhumain et à la violence sexuelle, y compris dans les lieux d'arrestation et de détention.
- Libérer toutes les personnes détenues arbitrairement. Autoriser les organisations humanitaires et médicales internationales à accéder à tous les centres de détention sans conditions pour leur permettre de distribuer de l'aide alimentaire et médicale. Communiquer les noms, les statuts et les emplacements de tous les détenu(e)s, et la durée de la détention.

Je vous appelle vous, le Conseil de sécurité, les États membres et l'ONU, à :

- Saisir la Cour pénale internationale.
- Adopter une résolution sur la situation des détenu(e)s et des personnes disparues qui démontre l'obligation du gouvernement syrien en vertu du droit international, et qui reflète les priorités établies par les associations de victimes, de survivant(e)s et de leurs familles, à l'instar de la Charte pour la paix et la justice (Truth and Justice Charter en anglais), y compris l'appui à la création d'un mécanisme qui suit le sort des personnes disparues et apporte un soutien aux familles.
- Enquêter et poursuivre tous les coupables de violences sexuelles. Garantir que tous les efforts envers la responsabilisation, y compris le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (IIIM), soient ancrés sur les droits des femmes et l'égalité des genres.
- Garantir la participation entière, égale et significative des femmes dans tous les processus politiques, de paix et de réconciliation, aujourd'hui et à l'avenir, y compris dans la mise en place d'une nouvelle constitution.
- Prioriser la prévention et la réduction des violences basées sur le genre, et assurer que les femmes et les filles syriennes aient accès à des services centrés sur les survivant(e)s, non-discriminatoires et holistiques, y compris un système de santé et social national, un logement sûr et des opportunités économiques en garantissant leur droit au travail et une égalité salariale, la protection de tous les droits humains et l'accès à la justice.
- S'assurer que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en conflit briefe régulièrement le Conseil de sécurité sur la pratique des violences sexuelles liée au conflit contre les femmes et les filles en Syrie, y compris celles qui ont lieu dans les lieux de détention, et que tout effort qui traite la question soit mené en consultation avec les organisations de femmes en Syrie.
- S'assurer que l'Envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie donne la priorité aux droits humains et au droit humanitaire international, y compris la détention arbitraire, les disparitions forcées, la torture et la violence

basée sur le genre, dans les débats politiques en consultant la société civile syrienne sur la manière dont il faut répondre à ces questions, et briefe régulièrement le Conseil de sécurité sur ces mesures.

- Renouveler le mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière pour la Syrie pour une période de 12 mois minimum, et réautoriser l'accès par tous les points de passage d'origine afin de répondre à un besoin humanitaire croissant dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie. L'accès transfrontalier est une bouée de sauvetage indispensable pour des millions de personnes en Syrie, avant tout pour les femmes et les enfants.
- Faire pression sur les pays qui exportent des armes de mettre fin à la prolifération d'armes, et d'empêcher l'utilisation d'armes contre les civiles.

Ce qu'il se passe aujourd'hui en Ukraine et ailleurs dans le monde nous fait penser, Syriens et Syriennes, à notre propre souffrance, et l'échec total de ce Conseil à arrêter cette violence. Je me joins aux millions de filles et de femmes syriennes qui ne sont pas ici avec moi aujourd'hui, et vous exhorte à passer à l'action. Il n'y aura pas de paix sans justice.

Je vous remercie.